

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN MAI 2023



SOMMAIRE

0. INTRODUCTION	3
I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	3
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES	3
I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES	3
I.1.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES.....	5
I.2. DES VIOLENCES DOMESTIQUES	5
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS	6
II.1. CAS DES FEMMES TUEES	6
II.2. DES ENFANTS TUES	8
II.3. AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS.....	9
III. CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....	9
IV. CONCLUSION	10

SOURCES :

Les principales sources d'informations découlent des publications de la Ligue ITEKA, FOCODE, SOS Torture et le Medias

ACRONYMES

AT	: Agent de Transmission
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
CDS	: Centre de Santé
CDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès Nationale pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FDN	: Forces de Défense Nationale
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PMPA	: Partis et Mouvements Politiques Armés

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETTIN MAI 2023

0. INTRODUCTION

Ce Bulletin mensuel « Femme abusée, nation déchirée » couvre le mois de mai 2023. Les grandes tendances observées ont été notamment, des cas de violences basées sur le genre, des violences faites aux femmes et aux enfants ainsi que des cas d'arrestations arbitraires.

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : 10 cas de violences sexuelles, 8 cas des femmes et 8 cas des

enfants tués, 2 cas de violences domestiques et 5 cas des femmes arrêtées arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des membres du CNDD-FDD, des administratifs et des policiers figurent parmi les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le constat est par ailleurs que les auteurs de ces actes ignobles restent impunis en majorité, ce qui accentue le climat de peur et d'insécurité.

I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES

I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fillette violée en commune et province de Rumonge

En date du 1er mai 2023 sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L.I., âgée de 10 ans, élève à l'ECOFO Mutambara III a été violée par un homme non identifié quand elle était en train de garder un champ de riz. En date du 3 mai 2023, cette victime a été conduite au CDS Mutambara avant d'être transférée à l'hôpital de référence de Rumonge. La victime avait commencé à cacher ce qui lui était arrivée parce qu'elle avait été menacée et interdite de le révéler.

Une fille violée en commune Burambi, province de Rumonge

En date du 3 mai 2023, sur la colline Gitaramuka, commune Burambi, province Rumonge, N.I., âgée de 16 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Mugaranzura a été violée à son domicile par Jean Claude Nimubona, son professeur de Mathématiques, marié et père de 3 enfants, membre de la milice Imbonerakure. Ce professeur a été surpris en flagrant délit par la mère de cette victime qui a crié au se-

cours. La victime a été conduite à l'hôpital de Muringo. Le présumé auteur a été arrêté en date du 4 mai 2023 et a été transféré au cachot du commissariat de Rumonge en date du 8 mai 2023.

Une fillette violée en commune Rutovu, province de Bururi

En date du 6 mai 2023, sur la colline Gikwazo, commune Rutovu, province Bururi, A.M.I., âgée de 5 ans, a été violée par Cyriaque Hakizimana âgé de 46 ans. Cyriaque a profité de l'absence de la mère qui était allée faire moudre du maïs et cette petite fille est allée chez le présumé auteur qui l'a conduite derrière une maison où il l'a violée. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de la police de Rutovu.

Une fille violée en commune et province de Ruyigi

En date du 11 mai 2023, dans une maison en construction, dans le quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, A.G, âgée de 17 ans, écolière à l'ECOFO Buvumo, DCE Ruyigi résidant dans ce quartier, a été violée par le nommé Kigamba, maçon, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 40 ans, marié

et père de 3 enfants. Kigamba a été attrapé en flagrant délit par Jérôme Rwanda, membre de la milice Imbonerakure. Ce dernier a frappé l'auteur présumé et l'a blessé. Avant de conduire cet auteur au cachot de la police de Ruyigi, il a été soigné à l'hôpital de Ruyigi. Jérôme, lui aussi a passé la nuit dans les mains de la police de Ruyigi pour coups et blessures, mais il a été libéré le lendemain tandis que Kigamba est resté au cachot.

Une fille violée en commune Buhiga, province de Karusi

En date du 14 mai 2023 sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karusi, L.A.S, âgée de 15 ans, écolière de l'ECOFO Buhiga III en classe de 6ème année, a été violée par Jean de Dieu Bigirindavyi alias Runyota, membre du parti CNDD FDD, âgé de 55 ans, retraité de la FDN et ex-PMPA, mari de sa mère. Jean de Dieu Bigirindavyi, adjoint du chef collinaire, est rentré la nuit et profitant de l'absence de sa femme qui était partie chez ses parents pour violer sa belle-fille. la fille est allée ouvrir la porte et le présumé auteur l'a tiré par les bras vers la chambre conjugale. Son beau-père lui a dit qu'il n'est pas son père et que coucher avec elle n'est pas un problème. Jean De Dieu l'a alors violée et l'a envoyée dans sa chambre. En date du 16 mai 2023, vers 15 heures, l'auteur présumé a demandé à ses enfants d'aller chercher de l'herbe pour la vache et à la fille de rester à la maison pour préparer le repas. La victime a constaté que c'est un plan pour la revioler et a refusé en disant qu'elle veut partir avec les autres à la recherche de l'herbe mais le présumé auteur a contesté. Il l'a ordonnée d'entrer dans la maison mais elle n'a pas accepté. Comme leur ménage se trouve tout prêt du poste de police, la victime est allée porter plainte chez le prénommé Eric, OPJ qui à son tour, a appelé Mbonyimpano, chef de colline pour inter-

venir. En date du 17 mai 2023, Mbonyimpano a conduit la victime à l'hôpital du Cinquantenaire pour des examens et les résultats ont été envoyés à l'OPJ tandis que la victime a reçu des médicaments pour la protection des IST. A l'arrivée de la mère de la victime, elle l'a insultée, la traitant de pute pour décharger son mari. La victime a été mise au cachot pour la prévention contre les menaces de sa mère et les membres de la belle famille de sa mère. Le présumé auteur a été arrêté chez lui, en date du 17 mai 2023, vers 16 heures et est incarcéré au cachot de la police Buhiga pour des raisons d'enquête.

Une fillette violée en commune et province de Rumonge

En date du 18 mai 2023 indique sur la colline centre urbain, commune et province Rumonge, S.I, âgée de 4 ans a été violée par Maurice Niyonkuru, âgé de 17 ans, travailleur domestique chez les voisins de la victime. Le présumé auteur l'a offerte un bonbon et l'a conduite dans la maison où il l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été amenée à l'hôpital Rumonge la même nuit et le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de commissariat de Rumonge.

Une fillette violée en commune Matana, province de Bururi

En date du 21 mai 2023, sur la colline et commune Matana, province Bururi, S.A., âgée de 7 ans, a été violée par Richard Nyabenda, âgé de 23 ans, membre de la milice Imbonerakure. La victime était en train de jouer avec d'autres enfants chez ses parents quand le présumé auteur a ordonné d'autres enfants d'aller cueillir des fruits et il a conduit cette fillette dans une maison où il l'a violée. Ce présumé auteur a menacé l'enfant de la tuer si elle révélait les faits. Cette victime a été

conduite à l'hôpital de Matana pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police qui l'a conduit au cachot communal de police de Matana.

Une fillette violée en commune et province de Rumonge

En date du 22 mai 2023 sur la colline Cabara, commune et province Rumonge, A.T., âgée de 14 ans, a été violée par Jean Nyamweru, membre de la milice Imbonerakure, son voisin, marié et père de 3 enfants, vendeur de viande. L'incident a eu lieu dans une chambrette tout près du lieu de travail du présumé auteur. Ce dernier avait promis à l'enfant de lui donner tout ce dont elle a besoin. Cette victime a été conduite au CDS Cabara, la même nuit avant d'être transféré au commissariat de po-

1.1.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES

Tentative de viol en commune Butaganzwa, province de Ruyigi

En date du 3 mai 2023, sur la colline Batye, commune Butaganzwa, province Ruyigi, C.N., âgée de 37 ans, de la composante sociale Twa a été attaquée par Ibrahim Ndabirabe alias Nelson qui tentait

1.2. DES VIOLENCES DOMESTIQUES

Une femme blessée en commune et province de Rumonge

En date du 4 mai 2023, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, Ngabireyimana, âgée de 22 ans, veuve, mère de 3 enfants, a été blessé au niveau de la joue à l'aide d'une machette par son ex-ami, Vianney Nkurunzi-za, âgé de 24 ans. Ngabireyimana vivait en concubinage avec Vianney et s'étaient séparés sans avoir d'enfant. Ngabireyimana se trouvait chez son amie quand le présumé auteur l'a attaquée en lui lançant une machette. Cette victime a été conduite à l'hôpi-

lice de Rumonge, le lendemain.

Tentative de viol en commune Giharo, province de Rutana

En date du 22 mai 2023, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, Cyriaque Tamagari, âgé de 45 ans, a tenté de violer sa travailleuse domestique, J.I., âgée de 13 ans, originaire de la colline et zone Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba. Cyriaque a profité de l'absence de sa femme, infirmière qui s'était rendue au service à l'hôpital Gihofi. Cyriaque a donné une somme de 10000 fbu à l'enfant qui l'a refusé et est allée crier derrière la maison. Des voisins sont intervenus en arrêtant Cyriaque qui a été conduit à une position de police sise à Kurubaho mais il a été libéré en date du 25 mai 2023.

de la violer. C.N. était en train d'allaiter son enfant sur son lit quand Ibrahim l'a attaquée. La victime a crié au secours et ses enfants qui dormaient se sont réveillés et ont fermé la porte de la maison. Des voisins sont également intervenus et ont ligoté Ibrahim Ndabirabe avant de le conduire au cachot du poste de police.

tal Saint Georges de Matara, commune Bugarama, province Rumonge tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une femme attaquée et tabassée en commune et province de Cankuzo

En date du 22 mai 2023, sur la colline Murehe, zone Minyare, commune et province Cankuzo, Rose Ntihore, âgée de 63 ans, a été attaquée et tabassée à son domicile par ses voisins en l'accusant de sorcellerie. Des policiers du camp des réfugiés de Kavumu proche sont intervenus en conduisant cette victime au cachot dudit camp pour la protéger.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

II.1. CAS DES FEMMES TUEES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province de Rutana

En date du 3 mai 2023, sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, un corps sans vie de Séraphine Nizigama a été retrouvé égorgé dans un champ de haricot à 100 mètres de son domicile. La victime était introuvable depuis le 1er mai 2023. Séraphine n'était pas en bonne relation avec son mari Samuel qui n'a même pas informé des voisins sur cette disparition. Samuel a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana tandis que Séraphine a été enterrée en présence de l'administration collinaire et de la Croix Rouge.

Une femme morte en commune Kabarore, province de Kayanza

En date du 3 mai 2023, sur la colline Mugeru, zone et commune Kabarore, province Kayanza, Sévera Niyidutunze, âgée de 23 ans, enceinte de trois mois, mère de trois enfants, cultivatrice, est morte après avoir avalé des pesticides. Japhet Rukundo, son mari, âgé de 26 ans, l'a transportée au CDS Jene et la même nuit, elle a été transférée à l'hôpital Kayanza où elle est morte le lendemain vers 10 heures. Sévera était maltraitée par son mari Japhet Rukundo, à cause de son infidélité et du gaspillage des biens familiaux.

Une femme tuée en commune Mugamba, province de Bururi

En date du 8 mai 2023, sur la colline Vyuya, commune Mugamba, province Bururi, Floride Ngabirano, mère de 8 enfants, a été tuée par son mari, Melchiade Nkurunziza, membre du parti CNDD-FDD. Melchiade a tué sa femme en l'écrasant la tête à l'aide d'une hache avant de prendre le large.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gitaramuka, province de Karuzi

En date du 9 mai 2023, sur la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé au bord de la rivière Nyabiho le corps présentait au niveau du cou des traces de violence montrant qu'elle avait été étranglée. L'administrateur communal de Gitaramuka, Pascaline Ndagijimana a évacué le cadavre vers la morgue du CDS. Le corps de la victime a été enterré en date du 11 mai 2023.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Muhanga, province de Kayanza

En date du 14 mai 2023 dans la rivière Ruvubu, commune Muhanga, province Kayanza, un corps sans vie de Florence Nizigiyimana, âgée de 23 ans, originaire de la colline et commune Rango, province Kayanza a été retrouvé. La victime s'était rendue dans des travaux champêtres vers 5 heures du matin. Son corps présentait des traces de couteaux au niveau de la tête et de la gorge. Le cadavre a été conduit à la morgue du centre de santé Muhanga. Benedict Ndayizeye, administrateur de la commune Muhanga a appelé Deus Babayehokubwayo, administrateur communal de Rango pour lui informer qu'un corps sans vie d'un ressortissant de sa commune avait été retrouvé et conduit à la morgue d'un CDS de Muhanga. Claude Mugisha, mari de la victime et Siméon Ntakimazi, beau-frère de la victime, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de Rango, avant d'être transférés au cachot du commissariat de police à Kayanza. Claude Mugisha et Siméon ont été vus par leurs voisins rôdant près du marais de Nkokoma où Florence s'était rendue pour cultiver. Dans un procès de

flagrance le tribunal de grande instance de Kayanza a condamné Claude et Siméon à une peine à perpétuité et à payer une amende de cinq millions de fbu pour assassinat prémédité de cette femme.

Une femme tuée en commune et province de Bururi

En date du 19 mai 2023, sur la colline Mugozi, commune et province Bururi, Languide Kamikazi, âgée de 38 ans, mère de deux enfants, employée à l'école Technique Mgr Bernard Bududira à Bururi a été tuée à l'aide d'une machette par des gens non identifiés. Ces malfaiteurs ont défoncé la porte de sa maison et l'ont tuée à coups de machettes au niveau de la tête et aux bras. Elle a été conduite à l'hôpital de Bururi où elle a succombé à ses blessures le lendemain. La police a arrêté 20 personnes de la localité pour des raisons d'enquête mais 19 d'entre elles ont été libérées le même jour.

Une femme tuée en commune Bugendana, province de Gitega

En date du 21 mai 2023, sur la sous-colline Kaguhu, colline Gitongo, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, Suzanne Hakizimana, veuve, âgée de 60 ans, a été tuée par Claude Havyarimana, Bosco Ndabirinde, Claver Ndabirinde et Pasteur Kwizera, chef de colline. Le soir du même jour, Jean Nsenyumva a organisé une fête de baptême de son enfant. Par après, une fillette de Jean Nsenyumva, Ghyslaine Iteriteka, âgée de 4 ans qui était malade depuis une semaine est morte. Ceux qui participaient à la fête chez Jean ont transporté le cadavre de l'enfant jusqu'au domicile Suzanne accusée de

sorcellerie. Ils l'ont battue jusqu'à rendre son âme et ont détruit sa maison. Dans la matinée du 22 mai 2023, OPJ Aaron Gasore accompagné par des policiers s'est rendu sur les lieux pour mener des enquêtes ayant abouti à l'arrestation des présumés auteurs ci-après Claude Havyarimana, Bosco Ndabirinde, Claver Ndabirinde et le chef de colline Pasteur Kwizera qui ont été conduits au cachot communal de la police de Bugendana tandis que les deux cadavres ont été transportés à la morgue du CDS Busangana. Dans l'après-midi du 22 mai 2023, un médecin de l'hôpital de District Mutaho s'est rendu à cet hôpital et a délivré des certificats de décès. L'enterrement des deux corps a eu lieu dans l'après-midi du 23 mai 2023 sur l'autorisation de l'administration.

Une fille militaire tuée en commune Ntawangwa, Bujumbura Mairie

En date du 25 mai 2023, dans une chambre de l'hôtel appelé Amigo Juste, à la 9ème avenue, numéro 33, au quartier Gikizi, zone Kamenge, commune Ntawangwa, Bujumbura Mairie, Belyse Tuyizere, âgée de 24 ans, 88748 de la matricule, militaire du 1er bataillon du camp BSPI a été tuée à l'aide d'un couteau par Raymond Ndayikeze, âgé de 27 ans, 86207 de la matricule, militaire du même camp. Le présumé auteur a avoué les faits en expliquant que des conflits d'argent étaient liés à cet assassinat. Le présumé auteur a dit avoir donné de l'argent pour préparer un mariage à cette fille qui l'a par après détourné. Le présumé auteur a été arrêté tandis que l'arme du crime a été saisie par la police.

II.2. DES ENFANTS TUES

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province de Rumonge

En date du 5 mai 2023, vers 10 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un nouveau-né de sexe masculin a été retrouvé dans la rivière Murembwe. Ce corps a été enterré le même jour par la population de la localité sur l'ordre des autorités de cette colline.

Deux enfants tués en commune Gatara, province de Kayanza

En date du 10 mai 2023, sur la souscolline Nyabubuye, colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, Omer Nishimwe, âgé de 6 ans et Mireille Kezakimana, âgée de 4 ans ont été tués à coups de couteaux par leur père Fidèle Bucumi alias Ninja âgé de 41 ans, commerçant au centre Nyabigati., le soir à son arrivé ivre à la maison, Fidèle a menacé de tuer sa femme Imelde Nyabenda, âgée de 30 ans, cultivatrice en l'accusant d'entretenir des relations extraconjugales avec d'autres hommes et que deux enfants sont nés de cette pratique. Cette femme a pris fuite chez ses voisins. Fidèle est sorti de sa cachette et il s'est rendu à une station de la police qui l'a conduit cachot du commissariat de police de Kayanza. En date du 12 mai 2023, le Tribunal de Grande Instance de Kayanza a condamné Fidèle Bucumi à une peine de servitude pénale à perpétuité et à payer une somme de 20 millions des dommages et intérêts pour sa femme ainsi que l'interdiction d'exercer les droits civiques.

Un enfant de la composante sociale twa tué en commune Bugendana, province de Gitega

En date du 10 mai 2023, sur la colline Mirama, zone Mugerera, commune Bugendana, province Gitega, Darcy Irankunda, âgé de 12 ans, a été battu et bles-

sé à coups de bâton au niveau de la tête et du dos par son voisin, Antoine Ntahompagaze, âgé de 40 ans, tous de la composante sociale twa. L'enfant jouait avec d'autres enfants lorsqu'Antoine est arrivé sur les lieux étant ivre. L'un de ces enfants a lancé un caillou à Antoine qui a aussitôt poursuivi ces enfants, a attrapé Darcy et l'a battu., le lendemain matin, les parents de Darcy accompagnés par des voisins ont transporté l'enfant au CDS Mugerera où il a rendu son âme dans l'après-midi.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province de Muyinga

En date du 12 mai 2023, sur la colline Kwibuye, commune et province Muyinga, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé. L'enfant venait d'être mis au monde par Aimée Gloria Muhoza, âgée de 16 ans qui l'a tué par après. Les parents de cette fillette étaient partis pour des travaux champêtres et de retour, le père a constaté des traces de sang au niveau de la toilette, et après, il est tombé sur un sac contenant ce cadavre. Cette fillette a été arrêtée le même jour et conduite au cachot de la PJ Muyinga avant d'être transférée à la prison de Muyinga, en date du 15 mai 2023.

Un corps sans vie retrouvé d'un enfant en commune Bugendana, province de Gitega

En date du 20 mai 2023, au bord de la rivière Rububu, sur la colline et zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie d'un enfant non identifié a été retrouvé tout près du pont reliant les communes Gihogazi et Bugendana. Le corps présentait des blessures au niveau des oreilles et des traces de cordes au niveau des bras. Ce cadavre a été évacué vers la morgue de l'hôpital Mutoyi sur l'ordre de Pascal Simberewe, chef de colline Mutoyi. L'enterrement dudit corps a eu lieu

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN MAI 2023

dans l'après-midi du 21 mai 2023, sur l'ordre de Béatrice Bukuru, administrateur de la commune Bugendana.

L'enterrement a eu lieu en date du 16 mai 2023 tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police de Bugendana.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Murwi, province de Cibitoke

En date du 24 mai 2023, sur la colline et zone Ngo-ma, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une forêt entourée d'arbres d'eucalyptus par des agriculteurs qui se rendaient aux champs. Le nouveau-né venait d'être mis au monde et tué par Joselyne

II.3. AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Deux enfants battus en commune Butihinda, province de Muyinga

En date du 22 mai 2023 sur la colline Cagizo, commune Butihinda, province Muyinga, Abdallah Musisi, âgé de 8 ans et Divine Irankunda, âgée de 5 ans, orphelins de mère ont été battus par leur marâtre, Par-

III. CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Trois femmes membres du parti CNL arrêtées en commune et province de Gitega

En date du 5 mai 2023, sur la colline Rubamvyi, commune et province Gitega, Clavera Ntakarutimana, âgée de 55 ans, Adeline Kwizerimana, âgée de 40 ans et Ladégonde Ndaruzaniye, âgée de 60 ans, toutes membres du parti CNL ont été arrêtées et conduites au cachot du commissariat provincial de police à Gitega par Dr Jacques Nduwimana, Administrateur de la commune Gitega accompagné par ses AT policiers. Ces femmes ont été accusées d'avoir dansé et chanté en dénonçant une famine qui sévit au Burundi lors de l'anniversaire du parti CNL organisé en date du 16 avril 2023 au chef-lieu

Nizigiyimana, âgée de 16 ans, ayant abandonné ses études en 8^{ème} année au début du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2022-2023 à l'Ecole Fondamentale de Mirombero. Cette fille a été arrêtée et conduite au cachot du poste de la commune Murwi.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Nyanza-lac, province de Makamba

En date du 27 mai 2023, dans une fosse au bord de la rivière Rwaba, au chef-lieu de la commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie de Trésor Niyonyishu, âgé de 6 ans, résidant sur la colline Kabondo, a été retrouvé. La victime était disparue depuis la veille.

faite Akimana quand leur père, Bruno Igiraneza, n'était pas à la maison. Ces enfants ont été battus et blessés au niveau des jambes, des bras et aux visages à coups de bâtons. Ces enfants ont pleuré et crié à tel point que des voisins sont intervenus. Ils ont été conduits au CDS Cagizo pour des soins médicaux tandis que leur marâtre a pris le large.

de la province Gitega en présence d'Agathon Rwasasa, président dudit parti. Selon cette autorité provinciale, cette chanson contient des mots qui ternissent l'image du Burundi.

Deux filles mineures arrêtées en commune Songa, province de Bururi

En date du 9 mai 2023, sur la colline Horezo, commune Matana, province Bururi, Joyeuse Irakoze et Nina Iradukunda, âgées respectivement de 15 ans et 14 ans, ont été arrêtées par la police lorsqu'elles descendaient d'une moto qui les transportait depuis Matana jusqu'à Horezo. La police leur a demandé pourquoi elles venaient dans cette zone la nuit et elles ont répondu qu'elles venaient rendre visite leurs amis, Willy et Melance, tous chauffeurs

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN MAI 2023

à la SINOHYDRO. Elles ont appelé Mélance pour venir payer le conducteur de taxi-moto comme convenu avant de quitter Matana. Mélance est venu les voir mais quand il a vu un policier, il a refusé de payer en disant qu'il ne les connaissait pas. Les filles ont dit qu'elles s'étaient convenues de venir coucher avec eux comme elles en avaient l'habitude. Pour montrer qu'elles ne mentaient pas, ces filles ont décrit des chambres de ces hommes et tout ce qui est dans leur chambre. Elles dictaient leur numéro par tête sans toutefois lire dans leur téléphone pour montrer que ce sont leurs copains. La police a appelé Willy mais il a refusé de venir, et a éteint son téléphone tandis que la police a amené ces deux filles au cachot de la police Songa.

IV. CONCLUSION

Au regard du bilan et des différentes tendances des violences basées sur le genre observées au cours de ce mois de mai 2023, il ressort clairement que les cas de violences sexuelles et les cas d'atteinte à la vie des femmes et des enfants ont fortement augmenté, une problématique épineuse qui affecte la vie des familles et de la communauté dans son ensemble.

L'Etat du Burundi et ses instances judiciaires continuent à ne pas montrer aucune volonté quant à la répression de ces crimes en vue de l'éradication de toutes les formes de violences faites aux femmes et filles ainsi qu'aux enfants.

toutes les formes de violences faites aux femmes et filles ainsi qu'aux enfants.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité demande vivement à l'Etat du Burundi de prévenir et de réprimer toute violence à l'égard des femmes et des enfants et de promouvoir un Etat de droit respectueux des droits et libertés de tous ses citoyens. Il convient de rappeler au Gouvernement du Burundi que seule une répression exemplaire des auteurs de ces crimes commis à l'égard des femmes permettra d'éradiquer définitivement ces derniers.